



APPEL D'OFFRES

**Production de quatre (4) vidéos de
vulgarisation d'informations juridique
pour le Réseau Justice en français
de Terre-Neuve-et-Labrador**

ST-JEAN, T-N-L; 12 février 2026



CONTEXTE

Le Réseau Justice en français de Terre-Neuve-et-Labrador (RJ) a notamment pour mandat la diffusion et la vulgarisation d'informations juridiques adaptées aux besoins et aux situations des justiciables de la communauté francophone et acadienne de la province. Dans cette optique, le Réseau Justice souhaite diversifier et actualiser ses ressources juridiques en adoptant un format plus attrayant et accessible. Il s'agira d'une sorte de boîte à outils composée d'une série de 4 vidéos portant sur des domaines de droits généraux déterminés par le RJ.

OBJECTIF

Il s'agit de proposer quatre documents vidéo courts (2 minutes chacun) clairs, bien documentés et adaptés à la législation en vigueur dans la province. L'objectif est de présenter des documents à la fois esthétiquement attrayants, simples à comprendre mais aussi très bien documentés, précis et contenant de l'information actualisée et exacte. Ces vidéos seront par la suite mises en ligne sur le portail de la FFTNL.

1. MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant devra :

- Travailler en collaboration avec la coordonnatrice du Réseau Justice en français de TNL;
- Effectuer des recherches sur les divers domaines du droit sur lesquels les vidéos porteront;
- Rencontrer certains professionnels du droit de Terre-Neuve-et-Labrador avec l'aide du Réseau Justice;
- Créer le contenu visuel des vidéos;
- Créer et vérifier le contenu informatif des vidéos

2. EXIGENCES

Les propositions complètes reçues seront évaluées en fonction des critères mentionnés ci-dessous et évaluées par le demandeur.

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant **une capacité, des réalisations ou des expériences** :

- En lien avec la vulgarisation juridique en Atlantique et au Canada ainsi que les communautés francophones minoritaires du Canada;
- Produire un échéancier des divers aspects de la production des vidéos;

Le consultant doit également posséder les **compétences** suivantes :

- Une parfaite maîtrise écrite du français;
- Sa capacité à travailler de façon autonome et proactive;
- D'excellentes compétences graphistes
- Un excellent sens créatif et communicationnel

3. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Le consultant devra fournir une **offre de service devant** contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéro de téléphone);
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou son expertise (tel qu'indiqué dans la section 3);
- Description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise;
- Description du plan d'action;
- Coût selon les tâches et échéanciers.

Date d'ouverture de l'appel d'offres : 12 février 2026

Date d'échéance : 27 février 2026, 18h (heure de Terre-Neuve)

Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

Communication :

Pour toute question concernant cet appel de propositions, communiquez avec Anne Pelta (anne.pelta@fftnl.ca).

Les propositions doivent **obligatoirement** être soumises par courrier électronique à l'adresse appel-offres@fftnl.ca, au plus tard à la date et l'heure mentionnée ci-dessus.

4. MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

Droit de modification :

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

Dépenses engagées :

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition. L'enveloppe maximale pour ce projet est de **46 000\$ (TVH de TNL incluses)**.

Langue de travail :

Le français oral et écrit est exigé pour ce travail.

Évaluation des propositions :

Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

Acceptation et entente contractuelle :

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

Annulation de contrat :

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

Propriété matérielle et droits d'auteurs:

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

La **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador** (FFTNL) est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Le **Réseau justice en français de Terre-Neuve-et-Labrador** (RJ-TNL) vise à soutenir l'accès à la justice en français à Terre-Neuve-et-Labrador.